



Mairie de Cannes

A l'attention de tous les professionnels de santé

Le Maire

Président de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Vice-Président du Conseil départemental

Cannes, le 3 juin 2019

Réf. : DC/MAT 19007166 DS

Chère Madame, Cher Monsieur,

La santé constitue un axe prioritaire de la municipalité que j'ai l'honneur de conduire, notamment en veillant à ce que les Cannois bénéficient d'une offre de soin la plus complète possible.

A ce titre, j'ai lancé en 2014 une commission extra-municipale de santé afin d'identifier les besoins spécifiques des administrés et de développer la concertation entre les professionnels et les différentes institutions publiques et privées des secteurs sanitaire et social.

Ce travail de coopération renforcée a permis d'aboutir à des réalisations très concrètes, à l'instar notamment de la conception et distribution à tous les médecins de ville de la brochure « contact direct ville-hôpital », qui offre, depuis décembre dernier, un accès préférentiel et direct à chacun des services de l'Hôpital de Cannes Simone Veil sans avoir à passer par le service des Urgences.

Parallèlement à ces initiatives et en marge de la reprise en gestion le 1^{er} mars dernier de huit parkings de centre-ville par la Mairie de Cannes afin d'offrir aux Cannois et aux visiteurs des tarifs de stationnement plus attractifs, j'ai également entamé une réflexion afin de faciliter le déplacement des professionnels de santé sur le territoire communal pour maintenir et stimuler le lien de proximité avec les patients qui constitue un enjeu majeur.

En effet, votre mobilité est déterminante pour l'accompagnement et le suivi médical des Cannois en général et des personnes vulnérables plus particulièrement, dont les capacités d'autonomie sont plus restreintes.

C'est dans cet esprit que nous avons travaillé à établir un système de stationnement spécifique - qui soit respectueux des règles les plus strictes de la législation - pour tous les professionnels de santé qui interviennent à Cannes en visite à domicile, et ce, quel que soit le lieu de domiciliation de leur activité professionnelle.

Aussi, je suis heureux de vous annoncer que les ultimes finalisations ont été effectuées et que vous pourrez disposer, à compter du 1^{er} juillet 2019, d'une heure de stationnement gratuit sur les places de voirie pour chaque visite à domicile auprès des patients.

L'ensemble des professionnels intéressés par ce dispositif est invité à se rendre dès à présent au poste de Police municipale situé 2 quai Saint-Pierre muni des documents suivants* :

- Carte Nationale d'Identité ;
- Carte grise du véhicule utilisé ;
- Attestation à jour d'inscription au Conseil de l'ordre des médecins, sages-femmes, infirmiers, ou kinésithérapeutes ;
- Relevé SNIR (Système national inter-régimes).

A la faveur de cet enregistrement - qui est un préalable indispensable - une charte d'engagement vous sera également adressée pour que l'esprit qui préside à la mise en place de ce dispositif soit pleinement respecté.

Un bilan d'étape sera bien entendu réalisé à l'issue d'une période d'expérimentation qui permettra de procéder à d'éventuels ajustements en fonction de l'efficacité du dispositif.

Je vous saurais gré de relayer ces informations à vos adhérents et confrères, afin que les professionnels de santé qui interviennent à Cannes puissent pleinement bénéficier de ces nouvelles dispositions.

La santé des Cannois constitue à mes yeux une question essentielle et je suis persuadé que cette initiative contribuera à optimiser la prise en charge des patients sur notre territoire et à faciliter votre travail de proximité au quotidien.

Je tenais à vous faire part personnellement de cette nouvelle mesure et vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs *et dévoués,*

*1^{er} mai : une mesure importante pour vous faciliter le travail lors de
vos visites, fidélement*
Le Maire,



David LISNARD

* Numéros dédiés pour bénéficier d'informations complémentaires quant aux démarches d'inscription : 04.97.06.43.61 ou le 04.97.06.43.19.

Copies :

- Jean-Marc Chiappini, Adjoint délégué au Stationnement ;
- Jean-Pierre Jardry, Conseiller municipal délégué à la politique de la Santé ;
- Thierry Migoule, Directeur Général des Services ;
- Angélique Sunsero, Directeur de Cabinet ;
- Yves Daros, Directeur de la Police municipale ;
- Dominique Aude-Lasset, Directrice Générale des Services Adjointe ;
- Christophe Biche, Directeur du service Infrastructures et Voies.